

**REGLEMENT « La p'tite Plume »**  
**8ème TOURNOI REGIONAL DE CRETEIL**  
**R6-D7 / D8-D9 / P**  
**LES 21 ET 22 OCTOBRE 2017**

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro **en cours d'homologation**  
**Le gymnase : NELSON PAILLOU : 14 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, sur 7 terrains.**

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit **être en règle avec la FFBaD** et doit être en possession de **sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.**

Art. 04 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Brigitte Vincent**, ses décisions sont sans appel et elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.  
Le gymnase comporte 7 terrains.

Art. 06 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD autorisés à jouer dans la catégorie minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans. Le tournoi est de type standard : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi.

**Les séries seront regroupées comme suit : R6D7 / D8D9 / P.**

Le comité d'organisation peut fermer ou réunir les tableaux d'une même série en cas d'inscriptions insuffisantes.

Art. 07 Les tableaux se joueront en poules suivies d'une élimination directe. Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.

**Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de six inscrits.**

Art. 08 **La fin des inscriptions est le 22 septembre 2017.** Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).

**Le classement d'un joueur pris en compte pour la répartition dans les tableaux sera celui du 22 septembre. Une mise à jour des côtes sera effectuée le 05 octobre pour l'attribution des têtes de séries et des poules dans le cadre du tirage au sort mais cette mise à jour n'impactera pas la répartition dans les tableaux.**

Le **tirage au sort** aura lieu en présence du Juge Arbitre le **6 octobre 2017**. Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH du 05 octobre 2017.

Art. 09 Le montant des droits d'engagement est de **13 € pour 1 tableau, 18 € pour 2 tableaux**. Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne donneront pas lieu à un remboursement, sauf justificatif valable.

Art. 10 Les inscriptions se feront uniquement par courrier. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte. Les règlements s'effectuent uniquement par chèque à l'ordre de : **USC Badminton**. La totalité de l'inscription est à envoyer à : **Véronique OLMI 12 rue Georges Ohm 94000 CRETEIL**

**Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.**

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et **uniquement** si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Toute modification et annulation devra être faite par écrit ou par mail à : [tournoi@badmintoncreteil.fr](mailto:tournoi@badmintoncreteil.fr)

Art. 11 Les volants officiels seront : **YONEX Aerosensa 20** et **Mavis 500**.

Art. 12 Les matchs seront **auto-arbitrés** jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 13 Le **temps de repos** entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Art. 14 Les joueurs disposent de **cinq minutes** entre l'appel et le début de leur match.

Art. 15 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

Art. 16 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, **par écrit**, l'organisateur de son choix du nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le Juge Arbitre.

**Art. 17 Surclassement :**

**EN SIMPLE :** Aucun surclassement ne sera accepté sur le tournoi. Chaque joueur sera automatiquement inscrit dans la série de son classement au jour de la date limite d'inscription, soit le 22 septembre 2017.

**EN DOUBLE :** En cas de différence de classement entre les deux joueurs d'une paire, le joueur le moins bien classé est autorisé à se surclasser. La paire devra s'inscrire dans la série du partenaire qui a le meilleur classement. Le classement minimum du partenaire le moins bien classé pour jouer en R6-D7 est D8, le classement minimum pour jouer en D8-D9 est P10

*Exemples :*

*Une paire R6-D8 peut s'inscrire dans la série R6.*

*Une paire R6-D9 ne peut pas s'inscrire au tournoi.*

*Une paire D8-D8 ne peut pas s'inscrire en R6.*

Art. 18 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 19 Tout joueur encore qualifié ne pourra pas quitter le gymnase entre deux matchs sauf après accord du juge arbitre.

Art. 20 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.

Le comité d'organisation fournira les volants pour les finales.

Art. 21 **La cérémonie protocolaire de remise des récompenses** se déroulera **uniquement** à la fin de chaque journée.

Art. 22 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 23 Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Art. 24 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**